

# Houyet: l'éolienne des enfants en péril

Publié le 29/10/2015



## **A Finnevaux, l'avenir de l'éolienne des enfants est menacé suite à l'application d'une taxe de 12 500 euros par le conseil communal de Houyet.**

Cette année, le Conseil Communal de Houyet a décidé de taxer les huit éoliennes qui se trouvent sur son territoire. Etant toutes d'une puissance inférieure à 2,5 MW, le montant prévu par la circulaire Furlan est fixé à 12 500 euros. La revente de l'électricité produite par l'éolienne des enfants au réseau atteignant à peine les 13 000 euros, cette somme semble totalement démesurée pour la coopérative "Allons en vent" qui gère l'éolienne des enfants. En cas de panne, les finances de l'association seraient directement dans le rouge.

Du côté du cabinet Furlan, on n'avait pas prévu ce cas de figure. L'éolienne des enfants est d'une capacité relativement faible (0,8 MW) et pourtant elle est taxée comme les éoliennes industrielles qui produisent quatre fois plus.

Pour Yvan Petit, bourgmestre de Houyet: *"La commune de Houyet a retenu le montant établi par la circulaire régionale. Si nous touchons à cet équilibre, c'est remettre en question la négociation établie. Si la commune fait sa propre interprétation, cela risque de poser un problème juridique qui pourrait menacer le contexte global de la taxe"*.

La particularité de ce projet "Eolienne des enfants" qui a vu le jour en 2001 et qui s'est concrétisé par la mise en service de l'éolienne en 2006, réside dans le fait que 950 coopérateurs avaient acheté des parts pour leurs enfants et petits-enfants afin de les sensibiliser aux énergies renouvelables. Chaque année, ils touchaient 250 euros et ils espéraient récupérer leur investissement après une quinzaine d'années.

Selon Lionel Van Rillaer, président du conseil d'administration d'"Allons en vent", la situation est bloquée: *"Actuellement, le bourgmestre rejette la balle au cabinet Furlan en disant: "nous ne faisons qu'appliquer la circulaire" et au cabinet Furlan, on nous dit: "Oui effectivement, nous n'avons pas pensé à de petites éoliennes comme la vôtre, mais nous ne pouvons pas intervenir dans l'autonomie communale. Allez donc voir la commune de Houyet"*.

Si rien ne change, "Allons en vent" n'en restera pas là et introduira un recours juridique devant les tribunaux compétents.

Un petit vent de révolte souffle à présent sur l'éolienne des enfants.